COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 FEVRIER 2017

RESULTATS DE LA GESTION COMPTABLE 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Marc PERROT, Maire, a adopté à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente. Puis il a étudié les dossiers suivants :

COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal a adopté le compte de gestion qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes de la gestion comptable de la Commune en 2016 par le trésorier de la collectivité. Il est en conformité avec le Compte Administratif dressé par le Maire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, a approuvé à l'unanimité le Compte Administratif de l'Exercice 2016 qui présente les résultats cumulés suivants :

Budget Général

Section Investissement	Total des Dépenses	447 313.41 €
Section Investissement	Total des Recettes	402 460.62 €
Section Fonctionnement	Total des Dépenses	767 313.67 €
Section Fonctionnement	Total des Recettes	1 001 698.20 €

Soit un excédent cumulé en Section de Fonctionnement de 234 384.53 € et un Déficit d'Investissement de 44 852.79 €

Budget Eau et Assainissement

Section Investissement	Total des Dépenses	163 699.38 €
Section Investissement	Total des Recettes	271 996.30 €
Section Exploitation	Total des Dépenses	108 016.28 €
Section Exploitation	Total des Recettes	114 202.55 €

Soit un excédent cumulé en Section d'exploitation de 6 186.27 € et 108 296.92 € pour la Section d'Investissement

AFFECTATION DES RESULTATS

Compte-tenu des résultats ci-dessus et du montant des restes à réaliser, le Conseil Municipal décide pour l'élaboration du Budget Primitif 2017 d'affecter une partie des excédents de fonctionnement en section d'Investissement, pour couvrir le besoin de financement et le déficit d'Investissement.

Pour le budget Eau & Assainissement, les excédents seront repris dans leurs sections respectives

CENTRE NAUTIQUE BUGEY COTIERE

- a validé la modification des statuts suite à la dissolution de la CCVA et l'adhésion individuelle des Communes.

LOCATION d'UN APPARTEMENT COMMUNAL

- a décidé de louer à M. Christian GRIGIS, l'appartement communal sis au 1^{er} étage du bâtiment Mairie/Ecole Maternelle à compter du 1^{er} mars 2017 pour un loyer mensuel de 350 €.

ACHAT PARCELLE AU MONT DE PLOMB

- a décidé à la demande de l'ONF de se porter acquéreur d'une parcelle appartenant à M. CARRON et fixé le prix à 800 €. Cette transaction sera réalisée en la forme administrative

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

- a pris acte de la revalorisation à compter du 1^{er} janvier 2017 de l'indice brut 1015 qui passe à 1022 et qui sert de base de calcul aux indemnités de fonction des élus.

CUMA d'ARANDAS

- a accepté le remboursement du prêt octroyé par la CCVA dissoute aux communes membres et pris acte que le montant qui sera reversé à la Commune s'élève à 4 090.00 €

COURSE DU CŒUR

Tenay accueillera samedi après-midi 1^{er} avril, une étape de cette course, évènement sportif et solidaire qui permet de sensibiliser le grand public au don d'organes.